

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DENAT
DIRECTEUR DE LA VOIRIE ET DE L'AMENAGEMENT**

A.D.R.H. n° 10-1516

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental A.D.R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental A.D.R.H. n° 10-344 du 1er mars 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François DENAT, Directeur de la Voirie et de l'Aménagement ;

VU la note du 9 août 2010 concernant l'affectation de Monsieur Christian Bernadou, en qualité de Chef de la Subdivision de Lauzerte, le 1er août 2010 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté départemental A.D.R.H. n° 10-344 du 1er mars 2010 susvisé est ainsi modifié :

La délégation de signature conférée à Monsieur Jean-François DENAT peut être exercée, chacun dans le domaine qui le concerne, par les chefs des subdivisions départementales et par le chef du Parc Routier ci-dessous désignés :

- Castelsarrasin : Monsieur Thierry PEZZUTO, contrôleur chef,
- Lauzerte : Monsieur Christian BERNADOU, technicien supérieur chef,
- Montauban : Monsieur Jean-Paul BAYSSE, ingénieur principal,
- Saint-Antonin-Noble-Val : Madame Nadine DELRIEU-MERIC, technicien chef,
- Valence-d'Agen : Monsieur Jacques LASSEBIE, ingénieur,
- Verdun-sur-Garonne : Monsieur Christian DUCLOS, technicien supérieur chef,
- Parc Routier : Monsieur Michel PISTOULLER, technicien supérieur chef.

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 11 août 2010

Le Président,

*
* * *